

# Confréries religieuses et leur rôle de sensibilisation

## Rational « Le national du sacre » Pr Abdelaziz Ben Abdellah membre de l'Académie du Royaume du Maroc

Q : Quel est le rôle des confréries religieuses ; leur pluralité est-elle bénéfique ?

R : Le grand leader arabe, l'émir Chakib Arsalane s'est posé cette question dans son ouvrage « Le Monde Musulman Contemporain ». Il y répond objectivement, en analysant le rôle catalyseur des confréries tiganiennes, qâdiries et senoussiennes, en Afrique, après avoir testé, sur le terrain, l'apport bénéfique de ces groupements soufis. Se référant à l'œuvre de G. Bonnet Maury, l'Islamisme et le Christianisme en Afrique, notre émir affirme que « l'Afrique aurait été entièrement islamisée, sans ce coup porté par la France à l'influence de la confrérie Tijanite... ; le fait est comparable à l'élan d'islamisation de l'Europe, arrêté à Poitiers, par Charles Martel ». Du temps du Prophète Mohammed, les célèbres compagnons du Messager d'Allah n'avaient guère besoin d'être aiguillonnés et stimulés, étant auréolés par la lumière conceptuelle mohammadienne. Passé les trois siècles de prééminence, ainsi qualifiés par la tradition prophétique d'être constamment incités à l'action culturelle et comportementnelle, par les litanies codifiées, au sein de corporations soufies qui se multipliaient, à l'instar des diverses sectes qui jalonnaient le forum islamique. Al Qochéiriya, auteur d'une épître intitulée « er-Risâla el-qochéiriya », en fit état, pour justifier cette pluralité.

Q : Pouvez-vous nous donner une idée sur la formation et la classification de ces confréries ?

R : J'en ai parlé, substantiellement, dans mon ouvrage « Le soufisme afro-maghribin aux XIXème et XXème siècles ». Elles sont au nombre d'une quarantaine, dont la plupart sont d'origine orientale ; trois d'entre elles, sont spécifiquement marocaines : ce sont les Chadhiyya, Zarrouqiyah et Jazouliya.

Parmi les autres figurent : Al Ouwaïsiya (se référant au fameux Owais El Qarany), Al Qalandariya (visant la purification de l'âme, rejetant tout forme d'épargne ou de théâtralisation), Assidiqiya (se prévalant du premier Khalife du Prophète, Abou Bekr es-Siddiq), Al-Koubrawiya, Al-Hamadâniya, er-Roukniya, en-Nouriya, Al-Khalwatya, Al-Mawlawiya.

Les Qadirites (de Si Abdelqader El Jilani) et les Hâdimites (d'Ibn Arabi El Hâtimi) sont d'obédience spirituelle, ainsi que les Médianites (d'Abou Médian El-Ghawth, soufi algérien de Tlemcen).

Les autres confréries, non moins réputées et appréciées sont : la Rifaîya (filiale qâdirite), la Qochéiriya, la Kharraziya, El Khochâniya, El Madariya, ech-Chattariya, en-Neqchabendiya, el Hallâjîya etc...

Ce sont le degré et la nature - parfois diversifiés - de la transconscience intime et cognitive, qui marquent ces sublimes groupements, tiraillets entre une rationalité discursive d'une part et un intellectualisme imaginatif ou conceptualisme contemplatif d'autre part ; les plus privilégiés de ces initiés demeurent attachés à l'équilibre prononcé par le Coran et la Sunna.

### Justice sociale révélée commune

Q : les religions révélées ont-elles un rôle social ?  
*des Religions Révélées*

R : Il y a une corrélation étroite entre les préceptes des textes révélés, ou des traditions et propos des apôtres et messagers / Le Prophète Mohammed dit : « Je suis contre tous ceux qui ne paient point son dû à l'ouvrier, avant que sa sueur ne se dessèche ».

« Que le salaire du journalier ne reste point par-devant toi jusqu'au lendemain ». (Lévitique, Chapitre XIX.) Ne cause point de tort au journalier pauvre et nécessiteux... Le jour même, tu lui remettras son salaire, avant que le soleil ne se couche » (Deutéronome, chap. XXIV, versets 14, 17, 19-21).

baisserent la main et le pied, en disant : « Nous attestons que tu es Prophète » (Tirmidhy). Les neuf signes sont selon Attayby - les neuf interdits communs aux juifs et aux Musulmans que le Prophète leur déclara, pour les convaincre de sa qualité de Prophète et ajouta le dixième qu'ils avaient tué :

- Ces dix interdictions sont les suivantes :
- 1) Associer à Dieu qui ou quoi que ce soit
  - 2) Le vol
  - 3) L'adultère
  - 4) Le meurtre non justifié par la loi
  - 5) Dénonciation injuste d'une personne innocente, afin qu'elle soit tuée
  - 6) Sorcellerie (ou magie noire)
  - 7) Calomnie d'une femme chaste



Il a été bien spécifié que la véritable fidélité (fond de toute servitude à Allah) réside dans le fait d'aimer son frère comme soi-même ». (Lévitique, chapitre XIX).

Zacharié proclama :

« Rendez des jugements de vérité... N'opprimez pas la veuve et l'orphelin, l'étranger et le pauvre ». (Rois, chap 9 et 10).

« Quand tu moissonneras, tu ne ramasseras point la glanure de ta moisson... Tu ne recueilleras point les grains épars de la vigne. Abandonne les au pauvre et à l'étranger... Si un étranger vient séjourner avec toi, ne le moleste point ; il sera pour toi, comme un de tes compatriotes... et tu l'aimeras comme toi-même » (Lévitique, chap XIX, versets 9-10, 13, 15, 33, 34)

« Le jeûne que j'aime - dit le Seigneur - : est de rompre les chaînes de l'injustice, de dénouer les liens de tous les jougs, de libérer ceux qu'on opprime, de briser enfin, toute servitude, puis de partager son pain avec celui qui a faim, de recueillir, dans ta mission, les malheureux sans abri, quand tu vois un homme nu, de la couvrir, de ne jamais te dérober à ceux de ta chair qui sont en déresse ».

Safân Ibn Assal rapporte : « Un juif dit à son compagnon : « Allons donc voir ce Prophète ». Ils allèrent au Messager de Dieu et l'interrogèrent sur neuf signes évidents. Safwân cita tout le Hadith jusqu'à ces mots. Ils lui

- 8) Prêt à intérêt
- 9) Fuite au combat (désertion)
- 10) Transgression du sabbat (propre aux juifs).

Q : Pouvez-vous nous citer un cas de prohibition sur le plan social, dans les Livres Révélés ?

R : L'intérêt est le surplus ajouté au Capital prêté. Il est prohibé par tous les Livres Révélés (Coran, Ancien et Nouveau testament). Dans le Coran (Sourate 2, versets 275-276, versets 34 et 35).

Cette interdiction est motivée par des raisons d'éthique sociale, dans le but de baser tout rapport socio-économique, entre les hommes, sur la nécessité d'une coopération saine, dégagée de tout égoïsme ou exploitation et où l'altruisme doit dominer. L'intérêt, rend selon la conception islamo-chrétienne, à créer une classe sociale nantie et inactive dont le capital pécuniaire grossit aux dépens des moins favorisés ; l'effort déployé par le croyant, pour s'assurer honnêtement son gagne pain, sans porter atteinte à autrui, est une marque de racaille qui encourage l'esprit d'entreprise, incite à un rehaussement indéniable, chez tout individu, animé immuablement, alors, par le double souci de se rehausser, à la fois le talent dynamique et la morale psychique.